

Procès-verbal du 29 septembre 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt neuf septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2025
Date d'affichage : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice	23
	Présents	18
	Votants	21

Étaient présents : Mesdames AGEN, BAZOGE, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, CUVIER, FRAPIER et SAUSSEREAU.
Messieurs ROBERT, ARNOULT, BEZAULT, COUSSEAU, DESJONQUERES, FORTIN, GALDEANO, LE TERRIEN, PIERRET et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames ANDRIEU, COUPÉ
Messieurs BOURSE, LASNE, TURMINEL

Procurations : Mme Anne-Marie COUPÉ donne procuration à Mme Sylvie FRAPIER
M. Stéphane BOURSE donne procuration à M. Christophe TARTARET
M. Arnaud TURMINEL donne procuration à Mme Marie-Annick SAUSSEREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FORTIN est désigné secrétaire de séance.

000000000000

Début de la séance : 19h35

- Approbation à la majorité absolue (18 pour et 3 voix contre), du procès-verbal du 21 juillet 2025.

Messieurs Romuald COUSSEAU, Périg ARNOULT et Nicolas GALDÉANO déplorent le manque de détail sur le sujet du SDIS en fin de réunion.

A - DÉCISIONS

En vertu de la délibération n°2020-06-30 du 29 juin 2020, le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une décision prise le 14 août 2025 :

Objet : M57 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS : décision budgétaire portant virement de crédit en section d'investissement.

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de crédit entre opérations (niveau de vote de la section d'investissement) pour réajuster les crédits aux comptes nécessaires en prévision des achats prévus jusqu'à la fin de l'année 2025.

Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de l'article	Augmentation de l'article	Diminution de l'article	Augmentation de l'article
Section d'investissement				
D-Art 21831 opération 065 Ecole Publique Matériel informatique		4 000,00 €		
D-Art 21841 opération 065 Ecole Publique Matériel de bureau et mobilier scolaire		6 000,00 €		
D-Art 215738 opération 132 Achat de matériel Matériel et outillage de voirie		9 000,00 €		
D-Art 21838 opération 132 achat de matériel Matériel informatique		1 000,00 €		
D-Art 2151 opération 131 ext, effacmt reseaux Réseaux de voirie	20 000,00 €			
TOTAL GENERAL	20 000,00 €	20 000,00 €		

Le mobilier scolaire correspond à des lits superposés, le matériel informatique correspond aux tablettes

B - DÉLIBÉRATIONS

D 2025 09 44 - ACHAT DE PARCELLE PAR LA COMMUNE AU LIEU-DIT LA THIBAUDRIE

Vu le code des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 et L 2213-32,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan de division et de bornage de la parcelle Section C n°914, 916 et 918 « La Thibaudrie »,

Vu la proposition de vente du propriétaire.

Considérant l'intérêt de l'acquisition de cette parcelle par la commune.

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 625 m², située au lieu-dit « La Thibaudrie » au prix de 6 € le m².

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'achat d'une parcelle d'une superficie de 625 m², cadastrée C 914, 916 et 918, située au lieu-dit « La Thibaudrie » pour un montant de 6 €/m², appartenant aux Consorts LAMOUREUX,
- **CHARGE** l'Etude Notariale BERNARD & CHAPOUTOT de Neuillé-Pont-Pierre pour rédiger l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition, en précisant que la collectivité de BEAUMONT-LOUESTAULT prendra à sa charge tout frais inhérent à cet achat,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.
- *Mr Vincent DESJONQUÈRES demande la destination du terrain,*
- *Mr Jean-Paul ROBERT explique qu'il souhaite agrandir le terrain dont la mairie est déjà propriétaire car l'opportunité a été offerte par la famille LAMOUREUX, peut-être qu'il y aura un regroupement médical.*
- *Mme Marlène BEURROIS demande par quel investisseur ?*
- *Mr Jean-Paul ROBERT répond privé ou Val Touraine Habitat*

D 2025 09 45 - RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MAIRIE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Dans un contexte marqué par une complexité croissante des marchés d'assurance ainsi qu'une hausse de la sinistralité, les collectivités territoriales rencontrent des difficultés à souscrire leurs contrats d'assurance.

Suivant la délibération 2020-06-30, article 6 donnant délégation à M. le Maire de passer des marchés publics d'assurance en vertu de l'article l.2122-22 du CGCT.

Et conformément aux dispositions de la commande publique et à la réglementation des marchés publics depuis la directive N°92-50/CEE du conseil du 18 juin 1992, une consultation par appel d'offres restreints a été lancée pour renouveler les contrats d'assurances multirisques de la commune pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

A l'issue de cette consultation, nous avons reçu deux réponses, dont l'une infructueuse, le cabinet d'assurances nous a informé ne pas vouloir répondre à notre appel d'offres.

M. le Maire vous propose donc de retenir GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE 45166 OLIVET CEDEX, notre assureur jusqu'au 31 décembre 2025, suivant sa nouvelle proposition actualisée pour le 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les marchés d'assurance avec GROUPAMA PAIS VAL DE LOIRE,
- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter les marchés d'assurance.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la conclusion de ce contrat seront prévus au budget primitif 2026

Mr Christophe TARTARET expose la consultation de 2 compagnies d'assurance:

- contrat de 4 ans renouvelable 2 mois avant date de fin
- assurance de la mairie en travaux ce jour prévue
- RC/dommage tous bâtiments / STEP /hangars
- protection du personnel et des élus
- franchise 500€/sinistre
- augmentation 5%/an

Le plus cher à assurer sont les 2 églises (construction valeur identique)

Pas de proposition de la part de MMA

Proposition de GROUPAMA : 13 998,00 € au 01 octobre, au 1^{er} janvier 2026 compter +5% soit environ 14 698,00 €

Chaque associations doit donner le montant des matériels stockés dans les anciens vestiaires afin d'en faire la déclaration à l'assurance

Mr Nicolas GALDÉANO quitte la salle à 20h00, retour à 20h05

D 2025 09 46A - RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : EMPRUNT de 200 000 € à COURT TERME

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,
Vu le budget primitif 2025 voté le 31 mars 2025.

Considérant que par sa délibération D 2025 03 16 du 31 mars 2025 le Conseil municipal a autorisé prévisionnellement cet emprunt pour l'opération restructuration et extension de la mairie.

Les travaux étant en cours de réalisation, Il est donc nécessaire de contracter cet emprunt.

Après consultation des établissements bancaires, Mr le Maire vous propose les caractéristiques suivantes :

BANQUE	Frais de dossier	Taux fixe	Taux variable	Échéance	Fractionnable	Remb Anticipé	Coût total
Crédit Agricole	300,00 €		moyenne EURIBOR 3 mois+marge 0,69% soit Août 2025 : 2,712 %	Capital remb in Fine/Intérêts in Fine ou mensuel	par tranche possible	Pas de pénalités	211 148,00 €
Crédit Mutuel	200,00 €	3,20 % sur 2 ans		Capital remb in Fine/Intérêts trimestriel	une ou plusieurs fois au plus tard dans les 4 mois qui suivent l'émission	Pas de pénalités	213 000,00 €
Caisse d'Epargne	200,00 €	2,52 % sur 2 ans		Capital remb in Fine/Intérêts trimestriel	une ou plusieurs fois au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'émission et en totalité au bout d'un an	Pas de pénalités	210 280,00 €
Caisse de dépôts							
Banque Postale	200,00 €	3,59% sur 3 ans	moyenne EURIBOR 3 mois+marge 1,31 % soit juin 2025 : 3,284%	Capital+Intérêts ech trimestriel	Pas fractionnable	Pas de pénalités	219 964,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de contracter un emprunt de 200 000 € avec la Caisse d'Epargne :

Montant du contrat de prêt : 200 000 €

Durée du contrat de prêt : 2 ans

Objet du contrat de prêt : anticiper le remboursement du FCTVA et des subventions

Taux fixe : 2.52 %

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : capital remboursement inFine / intérêts trimestriel

Frais de dossier : 200.00 €

Fractionnable : une ou plusieurs fois au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'émission et en totalité au bout d'un an

Remboursement anticipé : pas de pénalités

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2025_09_46B - RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : EMPRUNT DE 250 000 € À LONG TERME

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,

Vu le budget primitif 2025 voté le 31 mars 2025.

Considérant que par sa délibération D 2025 03 16 du 31 mars 2025 le Conseil municipal a autorisé prévisionnellement cet emprunt pour l'opération restructuration et extension de la mairie.

Les travaux étant en cours de réalisation, il est donc nécessaire de contracter cet emprunt.

Après consultation des établissements bancaires, Mr le Maire vous propose les caractéristiques suivantes :

BANQUE	Frais de dossier	Taux révisable index livret A	Taux fixe	Échéance	Périodicité des échéances	Délai de réalisation	Coût total
Crédit Agricole	375,00 €		3,36%	Échéance progressive (rbt constant capital)	Trimestrielle	4 mois	339 476,00 €
Crédit Mutuel	250,00 €		3,50%	Échéance constante	Trimestrielle	Déblocage à la demande au plus tard dans les 3 mois	348 924,40 €
Caisse d'Epargne	250,00 €		3,85%	Progressif à échéances constantes	Trimestrielle	2 mois	359 875,80 €
Caisse de dépôts pour 100% du besoin emprunt soit 450 000 €	270,00 €	2,10%		Échéance constante	Trimestrielle	De 3 à 60 mois	579 069,00 €
Banque Postale	250,00 €		3,85%	Échéance constante	Trimestrielle	2 mois	359 112,00 €
ou proposition sur 15 ans Caisse Epargne			3,62%	Progressif à échéances constantes	Trimestrielle	2 mois	325 340,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de contracter un emprunt de 250 000 € avec le Crédit Agricole :

Montant du contrat de prêt : 250 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux de rénovation énergétique de la Mairie

Taux fixe : 3.36%

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : échéance progressive (remboursement constant capital)

Périodicité des échéances : trimestrielle

Frais de dossier : 375,00 €

Délai de réalisation : 4 mois

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- *Mr Willy BEZAULT demande la vision par rapport à l'endettement de la commune,*

- *Mr Jean-Paul ROBERT répond qu'il n'y a pas de surendettement car la fin du prêt de la rue Georges Bieret est remplacée par le nouveau prêt*

D_2025_09_47 - PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les modifications à apporter au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :

- de l'augmentation de temps de travail d'un adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe,
- de l'augmentation de temps de travail d'un adjoint technique territorial
- de la fin d'un CDD d'un agent du service voirie Espaces/Verts au 30 septembre 2025
- de la fin d'un CDD d'un agent du service administratif au 25 novembre 2025
- de la titularisation d'un agent du service voirie/Espaces Verts au 14 août 2025

De ce fait, il propose la modification du tableau des emplois, en ce sens :

- modification d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à temps non-complet de 28/35ème à 29/35ème, à compter du 1er octobre 2025 ;
- modification d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet de 28/35ème à 29/35ème, à compter du 1er octobre 2025
- positionner l'actuel agent technique du service voirie/Espaces-vert sous contrat RES, à temps complet, sur le poste d'adjoint technique territorial sous contrat mairie, à compter du 1er octobre 2025.
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (28/35ème), pour une mise au stage de l'actuel agent administratif en fin de CDD, à compter du 26 novembre 2025 ;
- modification d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet de stagiaire à titulaire au 14 août 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs de la commune en date du 1^{er} septembre 2025 ;

Considérant les lignes directrices de gestion en date du 05 juillet 2022 ;

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs ci-joint à la présente délibération et comme détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

D_2025_09_48 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA 3^{ème} TRAVÉE AU SDIS 37

Sous réserve de validation du projet de convention de mise à disposition par le SDIS.

- *La commune a proposé au SDIS une convention mais pas de retour à ce jour (convention établie par la commune)*

Mr Nicolas GALDÉANO quitte la salle à 20h15, retour à 20h25

C - INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du courrier Orange pour la fermeture du réseau cuivre
 - *Préciser que le réseau cuivre ne sera plus en service en 2029, les abonnés doivent se connecter au réseau fibre*
- Rapport d'activité du SIEIL consultable le jour de la réunion du conseil
- PADD
- OAP
- Désignation d'un enquêteur public pour la désaffectation de chemins ruraux
- Demande de l'association Au Poirier Savant pour l'installation d'une boîte à jeux
 - *L'association souhaite installer la boîte à jeux sur le terrain de jeu (skate parc) au carrefour de la rue des Carrières et la rue du 11 novembre*
- Trajectoire financière du SDIS dans les 5 prochaines années = reportée en attendant 1 conseil communautaire
 - *Le SDIS demande une augmentation de la contribution des collectivités, de nouvelles propositions doivent être faites pour passer aux votes*

Mr DESJONQUERES informe que les travaux de la mairie sont dans les temps, les murs et la charpente sont en bon état, pas d'imprévus.

Dans la nuit du 14 au 15 août il y a eu des dégâts sur la bulle de tennis, le défibrillateur a été racheté par la communauté de commune.

Remarque de Mr Romuald COUSSEAU : il y a 2 défibrillateurs très proche l'un de l'autre, un à l'intérieur (celui de la com com) l'autre à l'extérieur (celui de la commune) pourquoi ne pas mettre celui de la commune à un autre endroit ?

Mr Jean-Paul ROBERT au sujet du feu d'artifice :

Avec les années à répétition de sécheresse, il est difficile de tirer le feu d'artifice au 14 juillet, il demande à réfléchir à la possibilité de

- soit trouver un autre lieu de tirage
- soit une autre date

Mr Périg ARNOULT propose également d'autres types de distractions comme les drones, jets d'eau lumineux etc

Mme Françoise CUVIER indique qu'il y a des chats errants sur Louestault en supposant que cela ferait suite au déménagement de personnes qui auraient laissé leur chatte à l'abandon.

Mr Jean-Paul ROBERT précise que la commune possède des bons de stérilisation donnés par une association à raison de 10 bons par an. Un agent communal a posé une cage pour en attraper.

À ce jour la commune n'a plus de bon, les chats capturés doivent être emmenés en fourrière ou en refuge (dans la Sarthe ou à Vilaine les Rochers) ce qui représente un coût de 50€ + la vaccination + 10 jours de refuge pour finir euthanasié soit environ 245 € par animal.

Il y a un problème identique sur un lieudit de Beaumont ou les chats abandonnés se reproduisent très vite.

OoOooOooOooOoo

Le prochain Conseil Municipal sera fixé au lundi 27 octobre 2025 à 19h30.

Clôture de la séance à 20 h30.

Le secrétaire de séance

Arnaud FORTIN

Le Maire

J. ROBERT
Mairie de LOUESTAULT
Jean-Paul ROBERT
37360